

Réforme des institutions

I Des Régions et des départements

Si notre pays présente une longue histoire de centralisme pour se doter d'un état fort, dont le paradigme est l'action de Colbert, une adaptation est nécessaire pour répondre à la compétition intra-européenne et donner à nos compatriotes une proximité et une reconnaissance de nos élus locaux. Il nous faut conserver notre âme différente de celle de nos voisins d'Outre-Rhin et remplir les conditions de la modernité.

Force est de constater que nombre de nos régions métropolitaines n'ont pas la masse critique nécessaire pour répondre à ces impératifs. Pour 82 millions d'habitants 16 landers en Allemagne et 22 régions pour 64 millions d'habitants en France, soit 5,125 millions par lander d'un côté et 2,909 en moyenne de l'autre. D'autre part si nos conseillers généraux, surtout en zone rurale, sont connus de leurs électeurs, **nos conseillers régionaux sont perçus comme lointains, mal identifiés et sans action reconnue.** Ceci confirme la nécessité d'un ancrage territorial des élus pour que nos compatriotes restent attachés aux collectivités territoriales et aux institutions. En outre les Français perçoivent mal le rôle des Régions, éloignées de leurs préoccupations quotidiennes. Ils manquent d'éléments clairs qui leur expliquent les compétences de chaque collectivité. Pire, les maires et les élus sont parfois au moins aussi perdus que les citoyens.

L'habitude socialiste de vouloir transgresser en permanence les champs de compétence aggrave cet état. Combien de votes, de motions, de décisions de principe, de pétitions sur des sujets nationaux dans les collectivités locales gérées par la gauche? La volonté des présidences socialistes de contrer les politiques départementales de droite ou de vouloir utiliser certaines structures (pays, parcs naturels régionaux...) comme cheval de Troie renforce encore la confusion chez les habitants.

Dans le même temps certains prônent la disparition du département. **Hérité de la révolution, le département est l'échelon de proximité et d'efficacité. Sa destruction augmenterait encore l'éloignement de l'élu du territoire et donc du citoyen.**

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la **question de l'empilement des structures** et à la demande, parfois démagogique, du cumul des mandats. Les éléments ci-dessous me conduisent à proposer les idées suivantes.

Le moment est venu de diminuer le nombre des régions métropolitaines en modifiant le type de scrutin pour l' élection des conseillers régionaux. En effet, la diminution du nombre des régions donnerait les avantages suivant:

- **Masse critique nécessaire** pour soutenir les projets français qui dépendent de financement européens;
- **Décentralisation** qui autoriserait une clarification nette et compréhensible des compétences entre régions et départements;
- **Emergence de Présidents de Région** avec un réel pouvoir et une réelle responsabilité;
- Nécessité, devant l'ampleur du travail à accomplir, **d'interdire le cumul d'un mandat de Président de Région avec tout autre mandat électif.**

Le mode de scrutin doit alors répondre d'une double nécessité. Premièrement, celle de **lier les élus régionaux à un territoire** de façon visible, afin qu'ils représentent ces territoires, comme un député incarne sa circonscription. Deuxièmement, il faut faire en sorte de **limiter les conflits entre départements et régions**. C'est pourquoi, il me semble utile d'envisager que les conseillers régionaux soient issus des rangs des élus départementaux. Le parlement régional serait alors lié au parlement départemental.

Trois avantages émergent immédiatement:

- Le statut et la rémunération sont compatibles avec la charge de travail ;
- Un ancrage net sur un territoire de l'élu d où l'incarnation visible pour les habitants.
- La possibilité alors de justifier le non cumul de mandat pour ces élus (conseillers régionaux et généraux).

Il nous reste à déterminer le mode de scrutin : direct ou indirect ?

J'ajoute ici une réflexion personnelle : les élus de scrutin uninominal me semblent avoir une légitimité plus forte et moins liée au parti de rattachement que ceux élus sur une

liste. Le scrutin indirect serait le plus simple à mettre en place, chaque département élirait en son sein ses représentants en fonction de sa démographie. Faut-il alors prévoir un aspect tournant de la Présidence pour éviter la systématique élection comme Président d'un élu issu du département le plus peuplé?

Le scrutin direct nécessiterait lui de voir quelques candidats, là encore en fonction de la démographie, aux élections cantonales être en même temps candidats à la Région. On peut là combiner scrutin local (départemental) uninominal couplé au scrutin de liste (régional). Ou bien désigner par groupe de quelques cantons, un candidat déclaré à ce double titre.

II Des rapports avec l'élection des maires

J'ajoute que certains de nos amis envisageraient eux que les élus départementaux soient les Présidents de communautés de communes. Je ne suis pas favorable à l'élection au scrutin direct par les électeurs des Présidents de Communautés de communes, le risque est de favoriser les conflits entre les maires ainsi élus et les Présidents, pour des motifs politiques. Toutefois, je suis persuadé, surtout en zone rurale, que nous vivons la fin d'un système, il sera difficile de trouver des candidats capables et volontaires ou de constituer des listes aux municipales de 2007 et ceci s'amplifiera dans les années à venir. La charge de travail et les responsabilités sont peu compatibles avec une carrière professionnelle de haut niveau. On risque l'appauvrissement dans la qualité des élus et de voir un renforcement du vieillissement des élus.

C'est pourquoi il est possible d'envisager **dans un avenir à moyenne distance un conseil municipal du canton**. Avec un maire principal, maire du chef lieu, entourés de maires-adjoints eux-mêmes maires d'une ou plusieurs communes soeurs. Ceci ne serait que l'élection au suffrage direct du Président de la communauté de communes et répondrait au souhait ci-dessus, mais dans des délais pragmatiques.

Mais pour le moment l'ancrage français sur la commune est beaucoup trop profond pour être envisagé. C'est pourquoi, la proposition décrite n'est possible que dans un

deuxième temps. Surtout, il me semble utile de séparer les fonctions de maire ou d'intercommunalité ou de celles d'élu régional et/ou départemental; car ceci autorise d'un côté des règles de non cumul pour les Présidents de Région et/ou de département, et pour ceux qui seraient à la fois à la région et au Département. D'un autre côté, on peut ainsi permettre aux parlementaires d'exercer un mandat de maire ou de simple conseiller général pour garder cet ancrage fondamental avec son territoire et sa population.

III Des mandats « para-électifs » et de leurs indemnités :

L'accent est mis auprès de la population sur le cumul des mandats électifs. Mais rien n'est exposé sur les représentations dans les organismes (OPAC par exemple) qui ouvrent droit à des versements d'indemnités qui n'entrent pas dans la limitation des indemnités électives. J'attire votre attention sur le fait que la limitation à un seul mandat de type député, en dehors des risques graves que nous connaissons des coups portés à nos institutions, créerait ainsi des élus à niveaux de rémunération forts différents, ne serait-ce qu'entre sénateurs et députés. Ce risque ne me semble pas neutre car il pourrait décourager encore plus de vocations politiques dans les rangs des élites qui ne verraient que des inconvénients supplémentaires à servir notre patrie.

Ne faudrait-il pas alors inclure ces indemnités dans le calcul du plafond des indemnités électives?

En conclusion, l'ensemble des réflexions que je livre me conduisent à considérer comme inacceptables et dangereuses les propositions actuelles de non cumul des mandats. Une dernière remarque : prenons garde à bien considérer toute mesure qui désacralise le pouvoir et son exercice ou qui renforce la propension anti-élitiste. La République a besoin de l'émergence d'élites de devoir et de responsabilité et non pas d'un abaissement totalitaire et démagogique.